

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

AVRIL 2024

1. Informations paroissiales

- ❑ La prochaine célébration aura lieu en l'église Saint Maurice :
 - **Dimanche 21 avril 2024 à 10 h 00 messe :**
Intentions :
 - MUNCH Jean-Pierre*
 - BRODBECK Marguerite*
 - LOBMEYER Georges et Françoise*Référents paroissiaux (rappel) :
 - Nos célébrants :
 - Père Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 06 80 08 77 30) ;
 - Père Eddy, prêtre coopérateur (Tél. : 07 58 85 14 86) ;
 - Presbytère, 4 place de l'Eglise à Hirsingue (Tél. : 03 89 40 51 62).
 - Nos personnes relais :
 - Martine SCHWEIZER (Tél. : 07 87 96 25 19) ;
 - Claire MUNCK, référente à la Communauté de Paroisses et pour les intentions de messe (Tél. : 03 89 40 15 94) ;
- Consultez le site internet : www.coeur-du-sundgau.fr
- ❑ Toute information nouvelle se rapportant à la vie de notre paroisse est affichée régulièrement sur la porte de l'église.
- ❑ Le Conseil de Fabrique s'est réuni le 22 février dernier pour le bilan de l'année 2023.
- ❑ Mr Vincent MUNCK, Trésorier du Conseil de Fabrique depuis 18 ans est arrivé en fin de mandat et a été chaleureusement remercié pour toutes ces longues années au service de la paroisse. Il a été remplacé à ce poste par Mme Gisèle GRAFF. Serge SCHMITT a accepté le poste de Secrétaire. Mme Jocelyne PARISOT s'occupe avec beaucoup de talent du fleurissement de notre église. La Présidente leur souhaite une belle réussite et leur assure son plein soutien. Pour information le Conseil de Fabrique qui gère l'aspect matériel de l'église, se compose comme suit :
 - Mme Martine SCHWEIZER, Présidente
 - Mme Gisèle GRAFF, Trésorière
 - Mr Serge SCHMITT, Secrétaire.
 - Mme Jocelyne PARISOT
 - Mme Céline ZIMMERMANN
- ❑ Et, sont également membres de droit :
 - Mr le Curé Vincent FRÉCHIN
 - Mr Le Maire Arsène SCHOENIG

Nous accueillerons également Mme Agnès SCHMITT qui a accepté le rôle de coordinatrice de l'équipe liturgique. Elle assurera le lien avec la communauté de paroisses. L'équipe liturgique a pour rôle de préparer et organiser les célébrations.

Nous la remercions pour cet engagement et ce service pour notre paroisse.

D'autre part, les membres du Conseil de Fabrique en profitent pour remercier de tout cœur toutes les personnes qui s'investissent pour la paroisse tout au long de l'année et sont toujours prêts et heureux d'accueillir de nouvelles personnes.



Belle nouvelle, nous avons la joie de vous annoncer que nous avons l'autorisation d'ouvrir les portes de la Chapelle Sainte Affre.

Nous vous souhaitons à vous et à vos proches de passer de très belles fêtes de Pâques.

Martine SCHWEIZER

2. Communiqué des « Collectionneurs de Hirtzbach »

L'association « Les Collectionneurs de Hirtzbach » organise **le dimanche 14 avril 2024 de 8 h 30 à 16 h au Foyer Saint Maurice**, leur bourse toutes collections (timbres, cartes postales, monnaies, disques, minéraux, etc...). Entrée : don de soutien à l'association.

Possibilité de se restaurer (bouchée à la reine, nouilles, fromage, café pour 17€). Uniquement sur réservation auprès de Pascal HELL au 06 07 34 72 72.

Chèque à libeller au nom de l'association et à adresser à Pascal HELL, 5 rue du Réservoir à HIRTZBACH.

3. Communiqué de l'Association « La Bougeotte »

Suite à des dégradations, la boîte à livres située contre le Wacht-hisla, près de la passerelle a été réparée et est à nouveau opérationnelle.

Les décorations de Pâques réalisés par les bricoleurs, égayent notre beau village et nous comptons sur vous pour veiller à ce qu'elles ne soient pas vandalisées.

Pour la création des décorations d'été sur le thème "des charrettes fleuries et des papillons" nous recherchons des morceaux de bois tournés de diamètre maximum 5 cm et 15 cm minimum de longueur (type ancien pied de lampe /étagère...) et des brouettes ou charrettes dont vous n'en avez plus l'usage.

Si vous avez envie de donner un peu de temps dans le jardin des simples et / ou dans le bricolage, vous pouvez dans ces deux cas, contacter Martine Hell au 07 84 44 05 71.

Un grand merci à tous. Joyeuses fêtes de Pâques.

4. Balayage mécanisé

Le prochain balayage par engin spécialisé aura lieu le **mercredi 10 avril 2024** (sauf empêchement de dernière minute).

Comme de coutume, nous invitons la population à faciliter le passage de la balayeuse en déplaçant les véhicules en stationnement, le cas échéant.

5. Elections Européennes

Le dimanche 09 juin 2024, les électeurs sont appelés aux urnes pour élire les députés au sein du Parlement Européen, pour une nouvelle période de 5 ans.

Pourront exclusivement prendre part à ce scrutin, les personnes inscrites sur la liste électorale de Hirtzbach. A cet égard, les derniers électeurs admis à voter sont ceux qui ont déposé une demande d'inscription jusqu'au :

au 1^{er} mai 2024 pour les [inscriptions en ligne](#) ;

au 03 mai 2024 pour les inscriptions par courrier, en mairie ou en consulat.

Lieu de vote :

Comme cela a été le cas pour les élections d'avril 2022, le bureau de vote sera installé **dans la salle du Foyer Saint Maurice située 3A rue Principale.**

Renseignements pratiques :

- Pour être admis à voter, les électeurs devront obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité, munie d'une photographie « reconnaissable » : carte nationale d'identité, passeport, carte vitale, carte d'invalidité, permis de conduire, permis de chasse.

Procurations de vote :

- Le nombre de procuration est limité à deux par électeur, dont une seule établie en France, soit :
 - une seule procuration établie en France.
 - une seule procuration établie à l'étranger (consulat) ;
 - une procuration établie à l'étranger et une en France ;
 - deux procurations établies à l'étranger.

- Depuis le 01.01.2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B.

La personne qui se verra confier la procuration de vote devra se rendre obligatoirement dans le bureau de vote de la personne qui lui aura confié la procuration.

Ex. : M. A demeurant à Hirtzbach donne procuration à M. B domicilié et inscrit sur la liste électorale de Carspach. M. B se rendra dans un premier temps dans le bureau de vote de Carspach pour exercer son propre droit de vote, puis ira dans le bureau de vote de Hirtzbach pour voter en lieu et place de M. A, muni de sa procuration.

- Comment procéder pour donner procuration ?

- comme par le passé, vous pouvez vous rendre auprès d'une autorité habilitée à établir les procurations de vote à savoir les commissariats
- de police, brigades de gendarmerie et pour les ressortissants française domiciliés à l'étranger, les consulats. Un nouveau modèle

de Cerfa y sera renseigné pour établir (ou résilier) une procuration. Attention, si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

Le NNE peut se trouver sur la carte électorale de chacun mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale (ISE) de service-public.fr .

- ou vous passez préalablement par une « téléprocédure » intitulée « [Ma procuration](#) » qui devra obligatoirement être validée par le passage devant une autorité habilitée comme les commissariats de police, brigades de gendarmerie et pour les ressortissants français domiciliés à l'étranger les consulats. L'électeur reçoit une confirmation par courriel de l'enregistrement de sa procuration quelques minutes après son passage devant ladite autorité.

Dans les deux cas, il conviendra de se déplacer physiquement devant l'autorité habilitée à établir les procurations de vote, et de s'y prendre suffisamment tôt pour effectuer cette démarche.

6. Les championnats de France de l'Avenir

La ville d'Altkirch accueillera les Championnats de France de l'Avenir cyclisme sur route en 2024. Un travail d'équipe orchestré par le [Vélo Club Sundgovia Altkirch](#) avec l'ensemble des partenaires [Communauté de Communes Sundgau](#), [Région Grand Est](#), et la Fédération Française de cyclisme.

Vous souhaitez devenir bénévoles, pour cela rien de plus simple.

Cliquez sur le lien ci-dessous :<https://forms.gle/m4QoNe3JNgjK5n8q9>

Puis remplissez le formulaire en ligne.

Plus d'information dans le bulletin du mois de mai 2024.

7. Concours Départemental des maisons fleuries 2023

La commune et les lauréats ont assisté à Bergheim à la remise des prix du palmarès Haut-Rhin des maisons fleuries 2023.

Notre village s'est joliment illustré dans la catégorie maison sans jardin par M. et Mme Maurice MARTIN et le prix d'encouragement par l'association La Bougeotte.

Un grand BRAVO à tous.

8. Marché aux fleurs

Le printemps reprend ses droits et annonce le retour de la saison fleurie.

Pour permettre à la population de la préparer sereinement, la municipalité reconduira son traditionnel marché aux fleurs, le **mercredi 08 mai 2024** sur la place de l'église, **de 8 heures à 12 heures**.

9. Info jeunes GRAND EST :

Comme chaque printemps, le réseau Info Jeunes du Grand Est organise une opération régionale « Trouver un job » à destination des 16-30 ans du territoire. Cette opération s'adresse aux lycéens, étudiants, demandeurs

d'emplois, jeunes actifs ou stagiaires de la formation professionnelle, qui cherchent un job d'été, saisonniers, étudiants, un premier emploi, ou encore une alternance ou un stage. Evènements gratuits et accessibles à tous, du 01.03.2024 au 26.04.2024. Programme détaillé sur : info-jeunes-grandest.fr.

10. Affichage publicitaire (rappel)

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 limitant et encadrant l'affichage publicitaire, nous rappelons aux habitants que les enseignes apposées par les entreprises et artisans sur les clôtures, murets d'enceinte et façades des maisons **ne doivent pas rester en place plus d'un mois**.

Merci de bien vouloir sensibiliser les artisans et entreprises intervenants au respect de cette recommandation, en les invitant à retirer leur publicité au plus tard un mois après avoir été posée.

11. Déchets et civisme

Pour rappel, les bornes de propreté et d'hygiène canines sont exclusivement destinées à collecter les déjections de nos compagnons à quatre pattes et en aucun cas, comme on le constate de plus en plus fréquemment, à recevoir des sacs contenant des ordures ménagères ou autres.

Merci à chacune et chacun de se conformer au guide des déchets consultable sur le site de la CCS (<https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/trier-mes-dechets.htm>) et de ne pas surcharger inutilement le travail du personnel communal.

12. Petite annonce

M. Nicolas BURG, dit « Nico l'ALSACIEN » met à votre disposition ses services afin de vous accompagner, ainsi que vos proches, lors de vos déplacements tels que les rendez-vous médicaux, les courses, les loisirs...

Si vous devez vous absenter de votre domicile et que vous ne souhaitez pas laisser vos proches seuls, M. Nicolas BURG est là pour les accompagner. Pour plus de renseignements et connaître les tarifs, veuillez contacter le 07.68.57.15.86.

13. Remerciement

Madame Marie-Madeleine Mislin remercie l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que le Crédit Mutuel et ses amis à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire.

14. Etat civil

Décès

Ont rejoint la maison du Père :

- Le 26 février 2024 à Hirtzbach, Denise MUNZENBERGER née REY, dans sa 92^{ème} année.
- Le 09 mars 2024 à Hirtzbach, Marie, Jean-Paul KOHLER, dans sa 84^{ème} année.

15. Les grands anniversaires du mois d'avril 2024

65 ans :	M.	BOTTI	Joseph
66 ans :	M.	CARMONT	Sylvain
67 ans :	M.	SACREZ	André
68 ans :	M.	BRECHBIEHL	Robert
69 ans :	M.	HOHL	Raymond
70 ans :	Mme	WALCH	Christiane née HEBINGER
	Mme	CORMAHO	Marie Renée née HARTMANN
72 ans :	Mme	HARTMANN	Simone née MULLER
	M.	SCHOENIG	Arsène
	M.	SIMON	Patrick
73 ans :	Mme	YAHIA	Djamilla née BRAHIMI
75 ans :	Mme	MEYER	Fernande née BUETSCHA
	M.	FEDERSPIEL	Bernard
76 ans :	Mme	CATINEAUX	Gabrielle née RENCKLY
77 ans :	M.	HELL	Alain
78 ans :	M.	LAEMLIN	Jean-Claude
79 ans :	M.	SCHARTNER	Michel
81 ans :	M.	PETIT-BOURGEOIS	Claude
82 ans :	M.	KUBLER	François
91 ans :	M.	ALBISSER	Albert
93 ans :	Mme	GSCHWIND	Jeanne née JERMANN





Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél. : 03.89.40.99.21

Courriel : mairie@hirtzbach.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	De 10 h 00 à 12 h 00	De 16 h 00 à 18 h 00
Mardi	Fermé	De 14 h 00 à 17 h 00
Mercredi	De 09 h 00 à 12 h 00	Fermé
Jeudi	De 10 h 00 à 12 h 00	De 16 h 00 à 18 h 00
Vendredi	Fermé	De 16 h 00 à 18 h 00
Samedi	Fermé	